



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 juillet 2024

Date de convocation : 27/06/2024
Date d'affichage 27/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 02 juillet à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14
Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF ;

Étaient absentes excusées :

Étaient absentes non excusées :

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Antoine CORBEAU a été élu secrétaire de séance.

RECRUTEMENT ET REMUNÉRATION D'UN STAGIAIRE BAFA AVEC BSB

Vu la nécessité d'avoir un animateur diplômé BAFA avec BSB (Brevet de Surveillant de Baignade) pour les sorties à la mer durant l'été

Vu la fermeture d'une classe

Vu la fin de contrat d'apprentissage de Madame Katia VERON

Vu l'organisation d'obtention du BAFA

Considérant qu'à des fins d'organisation et de commodité

Considérant qu'il est nécessaire de compléter l'équipe d'animateurs pour les mercredis après-midi du mois de septembre et pour la période de vacances scolaire de la Toussaint.

Après avis de la Commission Enfance Jeunesse,

Il est proposé le recrutement d'un stagiaire BAFA qui, dans le cadre de sa formation, passera le BSB à raison de 7 demi-mercredis et de 9 jours pendant les vacances de la Toussaint.

L'animateur sera recruté via un Contrat d'Engagement Educatif et une rémunération en forfait journalier brut :

- Les mercredis après-midi sur une base de 5 heures : 25,63 €
- 9 jours pendant les vacances de la Toussaint sur une base de 9 heures : 50,00 €

Les montants ci-dessus sont à majorer de 10 % au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs au centre de loisirs.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le recrutement d'un stagiaire BAFA avec BSB et valider ces rémunérations.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 13 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 04 juillet 2024
Le Maire, Anthony ROULLIER


